

ASSOCIATION VIVIAN MAIER ET LE CHAMPSAUR

En fin d'été 2019, seront mis en place les cinq Circuits « Découvrir le Champsaur avec les photos de Vivian Maier (inauguration prévue le 21 septembre 2019).

Celui de Saint-Bonnet reprend en grande partie celui installé provisoirement durant l'été 2017.

Des panneaux, situés à proximité immédiate du lieu de prise de vue de Vivian Maier, montrent la photographie qu'elle a prise, accompagnée d'un commentaire.

Voici le parcours et la situation des panneaux au départ de la Mairie de Saint-Bonnet : La rue des Ecuries, les Tounes, la Place aux Herbes, la Rue des Maréchaux, la Rue de Chaillol, l'École de Filles, le Champ de Foire, et le Château Daillon

Une plaquette détaillée sera disponible à l'Office du Tourisme.

Autres activités de l'association :

La Maison de la photographie-Vivian Maier, située à Pisançon, sera ouverte du

mardi au dimanche de 15h à 19h en juillet août et les jeudis de septembre pour l'exposition : « les femmes vues par Vivian Maier » avec de nouvelles photos par rap-



port à celles proposées en mars dernier.

Le lundi 19 août à 15h il y aura un atelier découverte de l'argentique dans le cadre de la journée mondiale de la photographie.

Le thème du 8° concours photo est « ombres et lumières » (date limite 17 Août).

Exposition des meilleures photos du 14 au 22 septembre jour de la remise des prix avec animations avec les déficients visuels.

Du 31 octobre au 3 novembre il y aura un stage photo « à la recherche de Vivian Maier » animé par le photographe professionnel Jean Christophe Béchet

En fin d'année 2019 et début d'année 2020 l'association accueillera un photographe en résidence grâce à la DRAC.

Pour tout complément d'information : www.association-vivian-maier-et-le-champsaur.fr

ATELIER BIEN VIEILLIR CHEZ SOI

POURQUOI ?

- Obtenir des conseils pour rendre son habitat plus pratique et confortable, le sécuriser et le rénover sans pour autant trop le modifier.
- Être informé des aides financières pour le réaménager, des dispositifs d'accompagnement mobilisables et des professionnels habitat à proximité.

CONTENU DE L'ATELIER

Cet atelier est animé par un professionnel de l'habitat ou un ergothérapeute. Il aborde, lors de deux séances en groupe, différentes thématiques comme :

- Les principaux risques et pièges du domicile et les conseils pour optimiser l'espace, la circulation, le rangement dans les pièces principales du lieu de vie.
- Les aides techniques qui vous facilitent la vie.
- Les travaux qui permettent de faire des économies d'énergie.

Une dernière séance, individuelle, est proposée :

- Si vous estimez que votre logement nécessite des travaux, un ergothérapeute intervient à votre domicile et analyse avec vous les aménagements qui peuvent s'avérer utiles. Par la suite, il vous accompagne pour la partie financement et recherche d'entreprises de travaux locales.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- Un atelier se compose de 3 à 4 séances de 2h à 2h30, réparties sur 3 mois maximum
- Sous forme d'atelier pédagogique et ludique, gratuit, en petit groupe de 15 personnes suivi d'une visite individuelle à domicile (facultative).

POUR QUI ?

Pour tous les jeunes retraités de + ou - 60 ans, quel que soit le régime de protection sociale.

OÙ ?

Les ateliers se déroulent au plus près de chez vous.

Une cession de 3 séances sont program-

mées à Saint-Bonnet, les jeudis après-midi, le 26 septembre, 3 octobre et 10 octobre 2019.

ATELIER BIEN CHEZ SOI

Les clés pour anticiper un lieu de vie + confortable

Chez moi ?
J'y suis, j'y reste !

POUR BIEN VIEILLIR

L'Assept Corse organise des ateliers gratuits, ouverts aux jeunes de + ou - 60 ans

ASSOCIATION ANISTE
Éducation et prévention
pour les personnes
CORSE

COMMENT Y PARTICIPER ?

En vous inscrivant auprès de SOLIHA Alpes du Sud au 04 92 51 58 69

PLAN NATIONAL DE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LA CANICULE



Dans le cadre du plan national de prévention et de lutte contre les conséquences sanitaires d'une canicule, la commune a mis en place un registre afin de favoriser l'intervention, pour les personnes sensibles, des services sociaux et sanitaires.

La personne concernée ou sa famille, doivent impérativement communiquer les éléments suivants à l'accueil de la mairie :

- > Identité et la date de naissance de la personne
- > Son adresse et son numéro de téléphone
- > La qualité au titre de laquelle la personne est inscrite sur le registre nominatif
- > Les coordonnées du médecin traitant.

Et, le cas échéant :

- > Les coordonnées du service intervenant à domicile
- > Les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence
- > Le nom et la qualité de la tierce personne ayant effectué la demande.

Trouvez des informations utiles afin de lutter contre la canicule sur le site de l'INPES Santé publique France : www.inpes.santepubliquefrance.fr

TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES SE TRIENT !

La poubelle jaune s'ouvre à d'autres déchets comme **les pots de yaourt, les pots et les barquettes en plastiques, les films et sachets en plastiques, les paquets de biscuits/gâteaux...**

L'autre nouveauté porte sur les « **petits aluminium** » ! Ils peuvent également être mis dans la poubelle jaune, quelques exemples : capsule de café, gourde à boire, papier d'aluminium, capsule de bière, tube en aluminium. Pour le reste, rien ne change, vous pouvez continuer à mettre dans la poubelle jaune vos briques, bouteilles, emballages en carton, cannettes, conserves.

Pour vous aider à visualiser, ci-joint la nouvelle signalétique des conteneurs de la poubelle jaune.

On continue notre effort sur le tri : le verre dans la poubelle verte et le papier dans la poubelle bleue.

FEUX INTERDITS



A la suite de l'arrêté préfectoral N°05-2017-03-14-004 du 14 mars 2017, il est à rappeler que le brûlage des déchets verts produits par les particuliers, les professionnels et les collectivités est interdit sur l'ensemble du département des Hautes-Alpes, quelle que soit la période de l'année.

Les déchets verts doivent être amenés à la déchetterie, gérée par la Communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar.

La communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar a investi dans l'achat d'un broyeur. Celui-ci sera mis à disposition des communes, dès la fin de l'été, selon un calendrier. Cette solution permettra l'élimination de branches, de sections inférieures à 20 cm de diamètre, directement sur site.

EMBALLAGES MÉNAGERS

[BOUTEILLES ET FLACONS PLASTIQUE]



[EMBALLAGES ACIER ALUMINIUM]



[CARTONNETTES BRIQUES]



[PETIT ALUMINIUM]



LES VIDER et LES COMPACTER

RENSEIGNEMENTS
au 04 92 55 91 71



J'agis... Je trie!

